

ADT SIIC

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Audit et Conseil Union

17 bis, rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18

Poligone Audit

28, rue de Saint Petersburg
75008 Paris

ADT SIIC

Siège Social : 2, rue de Bassano - 75116 Paris
Société Anonyme au capital de 15 000 000 €
542 030 200 RCS PARIS

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

AUDIT ET CONSEIL UNION

POLIGONE AUDIT

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

• Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Par les Conseils d'Administration en date des 27 juin 2007 et 31 décembre 2007, votre Société a autorisé la conclusion d'une convention d'abandon des intérêts échus, respectivement au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2007 sur la créance en compte courant détenue par votre Société sur la Société PAMIER, pour des montants respectivement de 419 121,07 Euros et 454 617,43 Euros. La Société **PAMIER** est une filiale de votre Société.

2. Par un Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2007, votre Société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 1 000 000 Euros, en faveur de la Société BLANAP, auprès de la SOCIETE

ADT SIIC

Exercice clos le
31 décembre 2007

ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, dans le cadre d'un emprunt de 4 000 000 Euros.

La Société **BLANAP** est une sous-filiale de notre Société.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à :
1 000 000 €.

• Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours du dernier exercice :

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Par un conseil d'administration en date du 18 juillet 2006, votre société s'est portée caution pour sa filiale, la société SCI LE VOLTAIRE, auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 €.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à :
1 409 833, 58 €.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société SCI LE VOLTAIRE.

2. Par un conseil d'administration en date du 23 juin 2005, votre société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 4 000 000 € en faveur de la société PAMIER, auprès de l'établissement CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société PAMIER.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à :
3 524 000 €.

3. Par un conseil d'administration en date du 26 décembre 2006, votre société s'est portée caution solidaire, sans rémunération, pour un montant de 317 701,27 € en faveur de la société SCI LE BREVENT, auprès de l'établissement SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION - SADE.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société SCI LE BREVENT.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à :
256 907,91 €.



ADT SIIC

*Exercice clos le
31 décembre 2007*

4. Par un conseil d'administration en date du 28 septembre 2004, votre société s'est portée caution de sa filiale, la société VENUS, pour un montant de 2 110 000 €, auprès de l'établissement ENTENIAL, dans le cadre d'un emprunt destiné au financement de l'acquisition d'un immeuble sis à VERSAILLES, 7 et 7 bis rue Jean Mermoz.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société VENUS.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à : **1 894 780 €.**

5. Par un conseil d'administration en date du 15 décembre 2004, votre société s'est portée caution de sa filiale, la société VENUS, pour un montant de 1 000 000 €, auprès de l'établissement ENTENIAL, dans le cadre d'un emprunt destiné au financement de l'acquisition de lots de copropriété dépendant d'un immeuble sis à ARACHES LA FRASSE (Haute-Savoie), Hôtel Résidence de la Forêt.

Administrateur concerné : Monsieur Richard LONSDALE-HANDS qui est également gérant de la société VENUS.

Au 31/12/2007, le montant de l'engagement de votre société s'élève à : **891 500 €.**

Fait à Paris, le 5 mai 2008

Les commissaires aux comptes

Audit et Conseil Union :

Jean-Marc FLEURY

Poligone Audit :

Patrick POLIGONE